

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 8 juillet 2016

Dispositif de prévention mis en place pour la finale de l'Euro 2016 et pour la soirée du 14 juillet 2016

Conformément à l'arrêté préfectoral du 07 juillet 2016 et afin de prévenir tous risques de troubles à l'ordre public à l'occasion de la finale de l'Euro 2016 et des festivités du 14 juillet 2016, les mesures suivantes s'appliquent dans les communes listées ci-après :

- **La vente et le transport de fusées, pétards et feux d'artifices est interdite à compter du samedi 09 juillet 2016 à 8h00 jusqu'au vendredi 15 juillet 2016 à 8h00. Cette interdiction ne s'applique pas aux spectacles pyrotechniques dûment déclarés dans les délais réglementaires et tirés par des artificiers titulaires d'un certificat de qualification en cours de validité ;**
- **Les ventes au détail des combustibles corrosifs, carburants à emporter et gaz inflammables sont interdites dans les stations service délivrant habituellement ces produits, à compter du samedi 09 juillet 2016 à 8h00 jusqu'au vendredi 15 juillet 2016 à 8h00.**

- | | | |
|---------------------------|--------------------------|----------------------|
| • Grenoble | • Gières | • Vienne |
| • Échirolles | • La Tronche | • Voiron |
| • Fontaine | • Saint Martin le Vinoux | • Bourgoin-Jallieu |
| • Saint Martin d'Hères | • Pont Evêque | • Saint Egrève |
| • Voreppe | • Sassenage | • Seyssinet-Pariset |
| • Seyssins | • Pont de Claix | • Eybens |
| • Meylan | • Villefontaine | • L'Isle d'Abeau |
| • La Verpillière | • Moirans | • St Jean de Moirans |
| • Rives | • Renage | • Chatte |
| • Chavanoz | • Domène | • Pont de Cheruy |
| • Roybon | • Saint Jean de Soudain | • Saint Marcellin |
| • Saint Quentin Fallavier | • Tullins | • Vinay |

De plus la mise en œuvre d'artifices des groupes C2 et C3, conçus pour être lancés par un mortier est interdite si elle n'est pas assurée par une personne titulaire soit du certificat de qualification prévu à cet effet, soit d'un agrément préfectoral.

Une présence visible, adaptée et mobile des forces de l'ordre sera effective afin de s'assurer du respect des interdictions précitées.

Il est rappelé que tout contrevenant sera passible d'une sanction pénale.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 05
communication@isere.pref.gouv.fr



@Préfet38